



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Traitement du myélome multiple

Question écrite n° 6970

Texte de la question

M. Roger Chudeau interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur le traitement du myélome multiple. Alerté par des membres de l'association française des malades du myélome multiple, M.le député souhaite connaître le point de vue du ministre sur la mise sur le marché de médicaments de la catégorie des CAR-T cells et des bispécifiques (ABECMA, Teclistamab etc.) très attendus par les malades et dont il semble qu'ils aient été refusés par la Haute Autorité de santé. Cette décision est-elle confirmée et motivée ? Enfin, il lui demande si elle est susceptible d'évoluer.

Données clés

Auteur : [M. Roger Chudeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6970

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3034

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)